

J.-F. Léger

Université Panthéon Sorbonne – Paris 1

Institut de démographie (IDUP)

Y. Breem

Ministère de l'intérieur

Secrétariat général à
l'immigration et à l'intégration (SGII)

Département des statistiques, des
études et de la documentation (DSED)

Flux annuel d'entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français

Estimation pour les années 2007-2009

Novembre 2012

Contact auteurs

J.-F. Léger

Université Panthéon Sorbonne – Paris 1

Institut de démographie (IDUP)

Centre Pierre Mendès France

90, rue de Tolbiac

75694 Paris cedex 13

jfleger@univ-paris1.fr

Y. Breem

Ministère de l'intérieur

Secrétariat général à
l'immigration et à l'intégration (SGII)

Département des statistiques, des
études et de la documentation (DSED)

Place Beauveau

75800 Paris cedex 08

[yves.breem@immigration-
integration.gouv.fr](mailto:yves.breem@immigration-integration.gouv.fr)

Résumé

Depuis 1997, à l'initiative d'André Lebon et de la Direction de la population et des migrations (DPM), plusieurs travaux ont permis de proposer une estimation du nombre annuel d'entrées sur le marché de l'emploi français d'actifs étrangers. Cette série, couvrant les années 1990-2006 (Léger 2004, 2008), a d'abord inclus l'ensemble des ressortissants étrangers, qu'ils soient originaires ou non des pays membres de l'union européenne (UE). A partir de 2004, l'estimation a été réduite aux seuls ressortissants des pays tiers, l'accord de libre circulation entre les pays de l'UE ne permettant plus de mesure précise des flux de circulations migratoires des européens originaires de ces pays.

Le présent travail poursuit cette série et l'étend aux années 2007-2009. Par rapport aux précédentes estimations, celle-ci se distingue par le recours exclusif aux données issues de l'Application de Gestion des Ressortissants Etrangers en France (AGDREF) comme source statistique de référence pour les flux annuels de migrants. Cela introduit une petite discontinuité méthodologique avec les estimations précédentes qui reposaient essentiellement sur les informations collectées par l'OFII (ex-OMI) et l'OFPRA. Toutefois, cette nouveauté ne modifie ni la cohérence statistique de la série qui couvre dorénavant les années 1990-2009, ni les conclusions auxquelles parvient cette étude.

Jamais, depuis 1990, la contribution des étrangers non communautaires au renouvellement de la population active française n'aura été aussi importante qu'au cours des années 2007-2009 : selon notre estimation, dont le principe méthodologique n'a pas varié par rapport aux précédentes évaluations, environ 100 000 actifs originaires des pays tiers seraient entrés en moyenne chaque année pour la première fois sur le marché du travail français, soit deux fois plus qu'au cours de la seconde moitié des années 90.

Les étrangers qui arrivent en France en raison de l'obtention préalable d'un contrat de travail ne représentent même pas 1/5^e de ce flux. Les personnes arrivées en France pour une autre raison (principalement pour un motif familial) constituent 60 % de ces entrées. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (60 % contre 40 %). Enfin, près des 2/3 de ces nouveaux actifs sont africains et, parmi eux, 58 % sont algériens, marocains ou tunisiens ; au total, 36 % des nouveaux actifs étrangers sont maghrébins.

Cette étude met l'accent uniquement sur les entrées. De ce fait, elle peut biaiser l'appréhension de la présence étrangère sur le marché du travail français. Le solde annuel d'étrangers actifs est, depuis de nombreuses années, plus faible que le nombre annuel d'entrées d'actifs étrangers. Il y a donc des sorties de la catégorie « actifs étrangers ». Celles-ci peuvent être de quatre types : des sorties physiques du territoire, des passages vers la catégorie « actifs français » après acquisition de la nationalité française, des départs en retraite et des décès (peu nombreux). Une prochaine recherche, qui s'inscrit dans la continuité du présent travail, tentera précisément d'évaluer la part de ces différents flux de sorties d'actifs étrangers du marché de l'emploi français.

Les primo-entrées d'étrangers sur le marché de l'emploi pour les années 2007-2009

Le nombre annuel d'entrées légales de ressortissants étrangers sur le territoire français dans le cadre de l'immigration à caractère permanent⁽¹⁾ est assez bien connu, au moins pour ceux originaires des pays tiers (c'est-à-dire tous les ressortissants d'un pays non membres de l'union européenne - désormais UE à 27)⁽²⁾. En revanche, les titres de séjour autorisant, à quelques exceptions près (par exemple les visiteurs et, en partie, les étudiants), d'exercer une activité professionnelle, il n'est pas possible de mesurer précisément le nombre d'étrangers qui accèdent chaque année, *pour la première fois*, au marché de l'emploi. Cet effectif peut néanmoins être approché, moyennant quelques hypothèses, et si l'on veut bien accepter une certaine imprécision de l'information. Celle-ci réduit tout de même considérablement l'inconnu relatif à la mesure de ce flux et établit un ordre de grandeur à partir duquel il est possible de mieux apprécier l'apport annuel des étrangers non communautaires (hors UE à 27 donc) au renouvellement de la population active française (en métropole).

Principe méthodologique

Une estimation statistique indirecte est une construction, qui dépend des données disponibles et de leur qualité. Méthodes et sources sont donc indissociables. Les résultats ne peuvent donc être appréhendés

(1) Pour plus de précisions sur l'immigration à caractère permanent, cf. le rapport du SOPEMI pour la France, édition 2011 (Breem, 2011).

(2) Les pays tiers correspondent à tous les Etats dont les ressortissants sont soumis à l'obtention d'un titre de séjour pour résider en France. Les ressortissants des Etats de l'Espace Economique Européen et de Suisse, n'ayant plus cette obligation (à l'exception des Roumains et Bulgares en cas de migration de travail), ne sont plus exhaustivement enregistrés dans les flux d'entrées. C'est la raison pour laquelle le champ de cette étude est réduit aux seuls étrangers originaires des pays tiers.

correctement sans que les méthodes mises en œuvre et les hypothèses posées soient précisées.

Compte tenu des statistiques disponibles, on peut distinguer trois types de trajectoires d'accès au marché du travail :

1) On a tout d'abord le cas où l'entrée sur le marché de l'emploi français (en tant qu'actif occupé) constitue précisément le motif de l'immigration. On parle alors d'*entrées directes* sur le marché de l'emploi. Elles concernent toutes les personnes qui arrivent chaque année en France parce qu'elles ont obtenu au préalable un contrat de travail dans l'hexagone. Dès leur arrivée, elles sont donc actives (au sens professionnel).

D'autres étrangers deviennent actifs en France après avoir été initialement, toujours en France, inactifs :

2) Il peut s'agir de personnes arrivées en France pour un motif non économique mais qui accèdent au marché du travail l'année (civile) même de leur arrivée sur le territoire français. On parle dans ce cas d'*entrées indirectes* sur le marché de l'emploi.

3) Parmi les étrangers âgés de 18 ans et plus qui arrivent une année donnée en France, par exemple dans le cadre des migrations familiales, comme réfugiés ou étudiants, certains ne deviendront actifs en France qu'au cours des années suivantes. On parle alors d'*entrées différées*. Ce flux intègre aussi :

- les personnes arrivées enfants en France et qui, à la fin de leur scolarité, entrent sur le marché du travail hexagonal ;
- les enfants étrangers nés en France, qui ne demandent pas la nationalité française et qui accèdent au marché du travail en tant qu'actifs étrangers ;

Les entrées directes et indirectes dépendent donc en grande partie des flux annuels d'arrivées d'étrangers sur le territoire national. Le troisième dépend pour sa part du stock d'étrangers encore inactifs présents en France en début de chaque année. Les méthodes d'estimation (ainsi que les sources statistiques mobilisées) diffèrent donc d'un type d'entrées à l'autre.

Les entrées directes

Ce flux est obtenu par lecture des statistiques issues de l'Application de gestion des ressortissants étrangers en France (AGDREF)⁽³⁾. Avec l'adoption de cette source, les entrées directes correspondent aux étrangers qui arrivent chaque année en France pour un motif économique, quelle que soit la durée du premier titre de séjour⁽⁴⁾.

Les entrées indirectes

Elles sont obtenues en articulant deux informations : les flux d'étrangers qui arrivent en France pour un motif non économique (à l'exception des étudiants), quelle que soit la durée du premier titre de séjour, et les taux d'activité des étrangers en France. On multiplie ces deux grandeurs l'une par l'autre. Comme l'âge et le sexe sont des caractéristiques ayant une incidence forte sur le niveau d'activité, on multiplie les étrangers de chaque groupe de nationalités répartis selon ces variables par les taux d'activité correspondants. Cela suppose de faire l'hypothèse que les étrangers qui arrivent en France adoptent instantanément les mêmes comportements en matière d'activité professionnelle que ceux, déjà présents sur le territoire, qui ont les mêmes caractéristiques socio-démographiques (cette hypothèse est discutée un peu plus loin). Pour chaque catégorie d'étrangers, les entrées indirectes sont donc données par le produit suivant :

$$EInd_{\text{âge,sexe,nationalité},t} = ENE_{\text{âge,sexe,nationalité},t} \times Ta_{\text{âge,sexe,nationalité},t}$$

avec :

- $EInd_{\text{âge,sexe,nationalité},t}$: entrées indirectes de l'année t , distinguées selon l'âge, le sexe et le groupe de nationalités ;

(3) On utilisait auparavant les statistiques de l'OFII (cf. infra pour les motifs de ce changement de source).

(4) Les effectifs présentés dans ce document tiennent compte des corrections apportées par le DSED. Les données brutes AGDREF comptabilisent comme visiteurs des migrants économiques. Cela concerne quelques centaines de personnes, qui ont donc été réintégrées, comme le propose le DSED, parmi les migrants économiques. En toute logique, le nombre de migrants « non économique » a été diminué d'autant.

- $ENE_{\text{âge,sexe,nationalité},t}$: entrées pour un motif non économique quelle que soit la durée de validité initiale du titre de séjour (hors étudiants) de l'année t , distinguées selon l'âge, le sexe et le groupe de nationalités ;
- $Ta_{\text{âge,sexe,nationalité},t}$: taux d'activité de l'année t , distinguées selon l'âge, le sexe et le groupe de nationalités.

L'ensemble des entrées indirectes est la somme des entrées indirectes selon l'âge, le sexe et le groupe de nationalités.

Les taux d'activité des étrangers déjà présents en France restent l'information la plus robuste pour estimer, parmi les étrangers arrivés dans l'hexagone à un autre titre que l'exercice d'une activité professionnelle, la part de ceux qui entrent l'année même sur le marché de l'emploi. On pourrait également adopter le taux d'activité dans le pays d'origine. Deux motifs nous ont conduits à ne pas retenir cette option :

- l'un de nature statistique : il faudrait pouvoir rassembler les taux d'activité par âge et sexe pour chacun des pays dont sont originaires les immigrés. Cette collecte lourde, bien que facilitée par internet, se heurte à la qualité très inégale des informations selon les pays d'origine, ainsi qu'aux dates différentes de recueil de l'information. Pour de nombreux pays, le recensement est en effet la seule source statistique réellement mobilisable ;
- le deuxième est de nature « sociologique » : les migrants constituent, du point de vue du pays d'origine, une sous-population peut être différente de celle qui reste au pays. On peut supposer qu'elle est en moyenne en meilleure santé, dotée d'un réseau dans le pays d'origine mais aussi en France susceptible d'accompagner le projet migratoire et, dans tous les cas, d'un volontarisme probablement au-dessus de la moyenne : il faut être particulièrement motivé pour quitter son pays d'origine. Ces caractéristiques supposées ont un effet sur l'aptitude à vouloir exercer un emploi. De ce fait, il y a donc probablement plus de chance pour que les comportements des nouveaux immigrés soient plus proches de ceux qu'ils vont rejoindre dans le pays d'accueil que de leurs compatriotes restés au pays.

L'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (Elipa) apporte du crédit à cette hypothèse et à ces dernières suppositions. Cette enquête permet en effet de déterminer, bien qu'auprès d'un échantillon de taille réduite (6 000 personnes environ), la situation d'activité des immigrés⁽⁵⁾ aussitôt après l'obtention de leur premier titre de séjour.

Interrogés peu de temps après l'obtention de leur premier titre de séjour, 69 %⁽⁶⁾ déclarent être actifs (tableau 1). Ce taux d'activité est de 66 % pour les étrangers arrivés pour un motif non économique.

Tableau 1. Taux d'activité des primo-arrivants en 2009 selon le sexe et la durée de présence en France au moment de la première interrogation (2010) puis de la seconde (2011)

| Caractéristiques des étrangers | Taux d'activité (en %) | |
|--|------------------------|------|
| | 2010 | 2011 |
| Sexe | | |
| Hommes | 88 % | 90 % |
| Femmes | 51 % | 52 % |
| Durée de présence en France en 2010 | | |
| Moins de 2 ans révolus | 59 % | 60 % |
| De 2 à 4 ans révolus | 70 % | 76 % |
| Au moins 5 ans révolus | 81 % | 82 % |
| Ensemble des primo-arrivants | 69 % | 71 % |

Source : Enquête Elipa

Note de lecture : En 2010, 59 % des étrangers présents en France depuis moins de 2 ans étaient actifs. L'année suivante (2011), le taux d'activité de cette cohorte d'étrangers était de 60 %.

D'après l'enquête Emploi, le taux d'activité en France des étrangers originaires des pays tiers sur la période 2007-2009 est de 61 %. Ce taux est du même ordre de grandeur que celui déterminé à partir de l'enquête Elipa (66 % des migrants hors motif de travail). La comparaison de ces

(5) Il s'agit de « personnes bénéficiaires d'un premier titre de séjour, qui ont vocation à s'installer durablement en France ». L'année réelle d'arrivée en France peut être antérieure à celle au cours de laquelle un titre de séjour a été délivré. On trouvera davantage de précisions sur cette enquête sur le site du ministère :

http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_them_res&numrubrique=232

(6) Ce taux tient compte de la pondération des effectifs enquêtés.

deux résultats crédibilise notre hypothèse : les nouveaux migrants ont bien des comportements d'activité très proches des immigrés déjà présents en France. Le recours aux taux d'activité des étrangers en France est donc une alternative méthodologique satisfaisante, à la fois simple dans sa mise en œuvre et robuste dans ses résultats.

Les entrées différées

Les étrangers qui n'accèdent pas au marché de l'emploi l'année même de leur arrivée en France « rejoignent » la catégorie des étrangers inactifs, plus exactement celle des personnes qui ne sont encore jamais entrées sur le marché du travail.

En tout début d'année, on trouve donc tous ceux arrivés les années précédentes, ainsi que ceux nés en France, qui sont, du point de vue de leur statut d'occupation professionnelle, inactifs. Il faut donc estimer la part de ceux qui vont précisément devenir actifs *pour la première fois* au cours de l'année. Cette estimation suppose au préalable d'évaluer le nombre d'étrangers, parmi ceux déjà présents sur le territoire français en début d'année, susceptibles d'entrer pour la première fois sur le marché du travail.

La démarche d'estimation du flux d'entrées différées peut être décomposée en 6 étapes. Il existe deux variantes :

- la première ne mobilise que les données issues du recensement rénové ;
- la seconde se fonde, d'une part sur les données du recensement pour connaître les stocks d'étrangers en début d'année ventilés selon le groupe de nationalités, le sexe et le groupes d'âges et, d'autre part, sur les statistiques d'activité de l'enquête Emploi (les mêmes, mais utilisées différemment, que celles utilisées pour l'estimation des entrées indirectes).

a) Estimation à partir des seules données du recensement

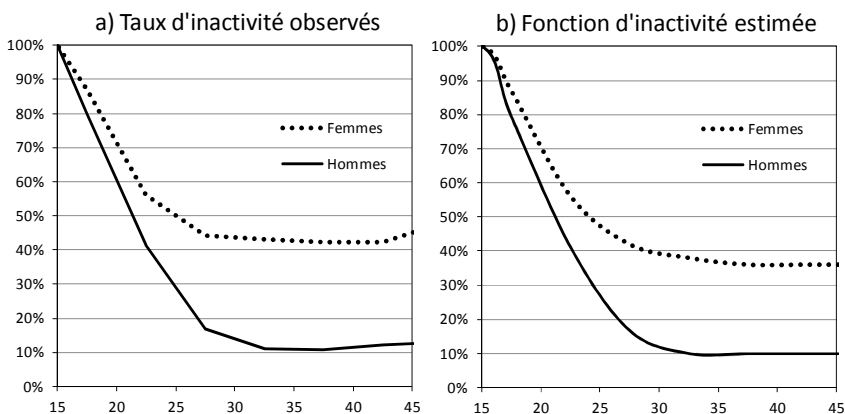
Les stocks de personnes qui ne sont encore jamais entrées sur le marché de l'emploi aux 1^{er} janvier sont approchés à partir des données du recensement rénové. Les probabilités de devenir pour la première fois actif sont obtenues selon une méthode comparable à celle employée en démographie pour estimer les probabilités de primo-nuptialité à partir des taux de célibataires : dans le cas présent, l'événement est la 1^{ère} entrée

sur le marché du travail (à la place des 1^{ers} mariages), la population soumise au « risque » est représentée par les personnes qui n'ont encore jamais été actives (à la place des célibataires). On peut résumer l'estimation de ce flux en 6 étapes :

a) Etape n° 1 : les données du recensement permettent de déterminer pour chaque 1^{er} janvier la proportion de personnes inactives selon le groupe d'âges⁽⁷⁾ et le sexe pour chaque groupe de nationalités.

b) Etape n° 2 : on peut déduire de cette série une « fonction d'inactivité », qui correspond à un cumul décroissant en fonction de l'âge de la proportion de personnes inactives. Pour cela, on considère, au moins jusqu'à trente ans, que les taux d'inactivité mesurent aussi (en tout cas approchent) la part de personnes encore jamais entrées sur le marché de l'emploi. Au-delà de l'âge de 30 ans, on extrapole les courbes vers un minimum qui correspond globalement à une valeur égale ou légèrement inférieure au taux d'activité le plus bas (figures 1).

Figures 1. Passage des taux d'inactivité à la fonction « d'inactivité ». L'exemple des ressortissants des pays du Maghreb



Source : à partir des données du recensement rénové, INSEE 2007.

c) Etape n° 3 : à partir de cette « fonction d'inactivité », on calcule les probabilités de rester inactif. Chacune d'elles correspond au rapport

(7) Compte tenu du nombre « réduit » d'étrangers en France, les données sont agrégées par groupe quinquennal d'âges.

entre deux proportions consécutives d'« inactifs »⁽⁸⁾ (par exemple celle du groupe d'âges $(x+5, x+9)$ ans sur celle de la tranche d'âges $(x, x+4)$ ans). On en déduit la proportion (ou probabilité) d'accéder au marché de l'emploi pour la première fois.

$${}_5e_{(x,x+4)} = 1 - \frac{f_{(x+5,x+9)}}{f_{(x,x+4)}}$$

avec :

- ${}_5e_{(x,x+4)}$: la probabilité d'entrer pour la première fois sur le marché de l'emploi entre les groupes d'âges $(x, x+4)$ et $(x+5, x+9)$ ans ;
- $f_{(x,x+4)}$: la proportion estimée de personnes appartenant au groupe d'âges des $(x, x+4)$ ans qui ne sont encore jamais entrées sur le marché du travail.

Ce calcul suppose que les taux d'inactivité (et donc d'activité) sont globalement stables sur une période de temps réduite (ici 5 ans). De ce fait, le rapport entre deux taux consécutifs observés à des âges différents à un même moment (donc relatifs à deux groupes de générations différents) approche la variation du taux d'inactivité entre ces deux mêmes groupes d'âges au sein d'un même groupe de générations, et par conséquent la probabilité de demeurer inactif entre les âges $(x, x+4)$ ans et $(x+5, x+9)$ ans sur la période étudiée. Cette hypothèse est celle sur laquelle se fondent les calculs de tous les indices transversaux, tels que l'espérance de vie du moment et l'indice conjoncturel de fécondité.

d) Etape n° 4 : on estime le nombre de personnes qui ne sont encore jamais entrées sur le marché de l'emploi. Pour cela, on multiplie le nombre d'étrangers classés selon le groupe de nationalités, le sexe et le groupe d'âges par la proportion correspondante de personnes encore jamais entrées sur le marché de l'emploi (cf. étape n°2).

e) Etape n° 5 : la multiplication de la probabilité de primo-entrée sur le marché du travail par le nombre estimé de personnes encore inactives aux âges $(x, x+4)$ ans donne une estimation du nombre de personnes qui

(8) On entend ici par « inactifs » les individus qui ne sont encore jamais entrés sur le marché du travail en France.

entrent pour la première fois sur le marché du travail entre les âges $(x, x+4)$ et $(x+5, x+9)$ ans :

$$ED_{(x,x+4) \text{ à } (x+5,x+9) \text{ ans révolus}; t, t+5} = P_{inactifs; (x,x+4); t} \times 5e_{(x,x+4)}$$

avec :

- $ED_{(x,x+4) \text{ à } (x+5,x+9) \text{ ans révolus}; t, t+5}$: le nombre d'entrées différées sur le marché de l'emploi entre les 1^{er} janvier des années t et $t+5$, entre les groupes d'âges $(x, x+4)$ ans et $(x+5, x+9)$ ans ;
- $P_{inactifs; (x,x+4); t}$: la population encore jamais entrée sur le marché du travail âgée de $(x, x+4)$ ans le 1^{er} janvier de l'année t .

f) Etape n° 6 : pour passer d'un flux quinquennal entre deux groupes d'âges révolus (de $(x, x+4)$ ans à $(x+5, x+9)$ ans) à un flux annuel pour un groupe d'âges quinquennal, il est nécessaire de poser une hypothèse de répartition uniforme des primo-entrées sur le marché de l'emploi. Il faut en effet dans un premier temps agréger les données afin de réunir les événements (ici les entrées sur le marché de l'emploi) par groupe d'âges quinquennal. Sur le diagramme de Lexis (figure 2), il faut donc dissocier les parallélogrammes (événements correspondant à un même groupe quinquennal de générations et à une même période quinquennale) en deux triangles.

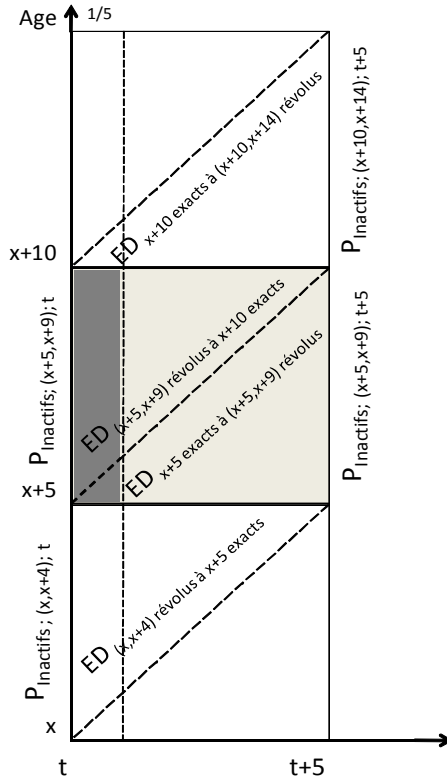
On considère que dans chaque triangle est réunie la moitié des événements compris dans le parallélogramme qu'ils constituent. Puis on associe ces derniers afin de reconstituer des carrés (événements correspondant à un même groupe quinquennal d'âges et à une même période de 5 années ; en gris clair sur le diagramme de Lexis). Enfin, on divise par 5 les effectifs réunis dans chaque carré pour approcher le flux annuel moyen d'entrées différées d'étrangers sur le marché de l'emploi pour chaque groupe quinquennal d'âges (en gris foncé sur le diagramme de Lexis).

La somme des entrées différées annuelles est le total des effectifs ainsi redistribués dans tous les rectangles couvrant la tranche d'âges 15-64 ans.

Toutes ces hypothèses réduisent nécessairement la précision d'une telle estimation. Mais les données utilisées sont robustes et la méthode est

courante en démographie. Le résultat approche donc de manière acceptable ce type d'entrées.

Figure 2. Décomposition graphique des entrées différées à l'aide d'un diagramme de Lexis



b) Estimation à partir de l'utilisation conjointe des données du recensement et de l'enquête Emploi

On peut utiliser la même méthode mais en utilisant, lors de l'étape n° 1, les données de l'enquête Emploi pour calculer, dans un premier temps, pour chaque groupe de nationalités, d'âges et sexe, les taux d'inactivité à partir desquels, dans un deuxième temps, on estime les proportions de personnes qui ne sont encore jamais entrées sur le marché du travail (étape n° 2). A partir de ces résultats dérivés des données de l'Enquête Emploi, on détermine dans un troisième temps les probabilités d'entrée

différée sur le marché de l'emploi en fonction de l'âge pour chaque catégorie d'étrangers (étape n° 3).

La mesure de la situation d'activité est plus précise avec l'enquête Emploi qu'avec le recensement. Elle est en effet déterminée sur la base des conventions définies par le BIT, tandis que le recensement recueille la situation de chaque personne telle que la définit la personne interrogée. Toutefois, comme on estime à partir des taux d'inactivité par âge une fonction « d'inactivité », les écarts ponctuels à certains âges entre ces deux sources tendent à être lissés (figures 3), puisque l'accent est mis sur l'évolution de l'inactivité en fonction de l'âge. Or, d'une source à l'autre, celle-ci est globalement la même.

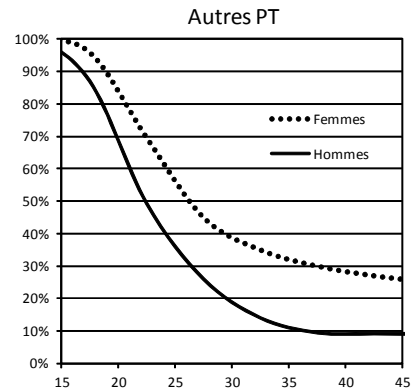
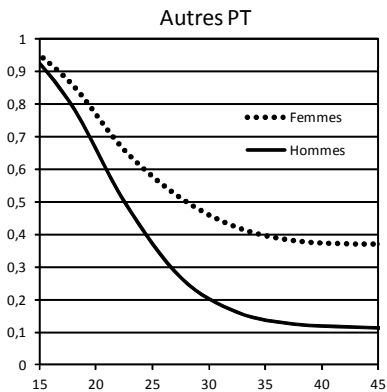
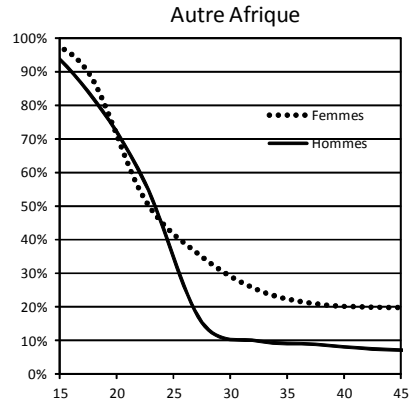
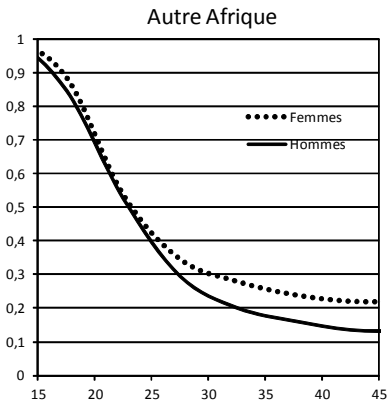
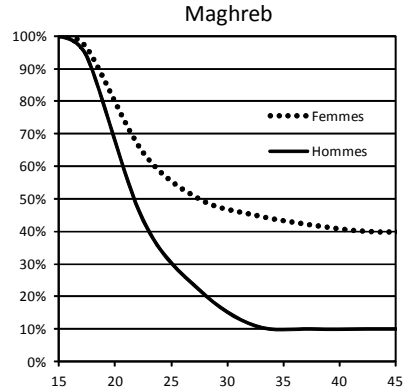
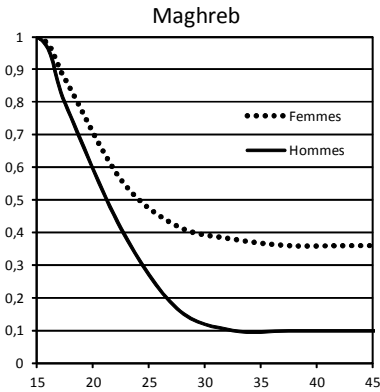
Pour estimer le nombre de personnes concernées par une éventuelle entrée « différée » sur le marché du travail (étape n° 4), on peut articuler les données du recensement et celles de l'enquête Emploi : on multiplie les effectifs d'étrangers recensés, répartis selon le groupe de nationalités, la classe d'âges et le sexe par les proportions de personnes qui n'ont encore jamais été actives, estimées quant à elles à partir des données de l'enquête Emploi.

On adopte ensuite la démarche exposée dans les étapes 5 et 6 pour estimer le nombre annuel d'entrées différées sur le marché du travail.

Figure 3. Fonctions d'inactivité selon la source statistique estimée

a) A partir du recensement

b) A partir de l'enquête Emploi



c) Comparaison des résultats

Ces deux démarches, identiques, qui diffèrent seulement par la source statistique utilisée pour estimer les fonctions d'inactivité, conduisent à des résultats très proches (tableau 2). Les écarts sont peu importants en regard des hypothèses nécessaires à poser pour réaliser cette estimation. Dans un souci de cohérence avec l'estimation des entrées indirectes, qui se fondent sur les données AGDREF pour les flux d'immigrés et celles de l'enquête Emploi pour les caractéristiques d'activité, il est préférable de retenir le flux d'entrées différées obtenu à partir de l'articulation des effectifs d'étrangers recensés et des caractéristiques d'emploi issues de l'enquête Emploi.

Tableau 2. Estimation du flux annuel moyen d'entrées différées selon les sources mobilisées

| Groupe de pays | A partir du recensement uniquement | A partir du recensement et de l'Enquête Emploi | Différence |
|----------------|------------------------------------|--|------------|
| Maghreb | 7 700 | 7 700 | 0 |
| Autre Afrique | 5 200 | 5 800 | 600 |
| Autres PT | 8 300 | 9 300 | 1 000 |
| Total | 21 200 | 22 800 | 1 600 |

d) Un résultat légèrement surestimé

Cette méthode présente toutefois l'inconvénient de considérer qu'aucun des étrangers présents en début d'année ne quittera la métropole avant d'être entré, précisément en tant qu'étranger, sur le marché de l'emploi français. On fait donc l'hypothèse implicite qu'il n'y aura, avant l'entrée éventuelle sur le marché du travail français, aucun départ vers l'étranger, aucune acquisition de la nationalité française ni aucun décès, c'est-à-dire aucune sortie de la catégorie « étranger ». L'estimation proposée surestime donc le flux d'entrées différées sur le marché du travail.

On peut distinguer le cas des étrangers nés en France de celui des immigrants.

- Pour les étrangers nés en France, le taux de sortie de la catégorie par acquisition de la nationalité française ou sortie du territoire est très

important. Le rapprochement des effectifs recensés en 1999 et 2007 pour de mêmes groupes de générations (cf. annexe) révèle que la quasi-totalité des étrangers nés en France deviennent Français et/ou quittent le territoire avant 20-24 ans. Depuis 1999, l'acquisition de la nationalité française peut être obtenue par anticipation dès l'âge de 13 ans au lieu de 18 ans. L'acquisition de la nationalité française par anticipation est donc devenue précoce : ainsi, les trois quarts de celles enregistrées en 2006 étaient le fait d'enfants âgés de moins de 16 ans. On peut donc considérer que la quasi-totalité des départs de la catégorie « étranger né en France » ont lieu avant l'entrée éventuelle sur le marché du travail. Cela a toutefois un effet limité sur l'estimation de l'ordre de grandeur des entrées différées. En effet, en 2007, on dénombre environ 520 000 étrangers de ce type en France, soit seulement 15 % de la population étrangère en 2007. Mais surtout, près de 8 étrangers nés en France sur 10 (79 % en 2007) sont âgés de moins de 15 ans. La fraction d'étrangers nés en France concernés par l'entrée éventuelle sur le marché du travail est donc chaque année très faible : en 2007, on dénombrait ainsi moins de 100 000 personnes âgées de 15-64 ans (y compris les ressortissants d'un des pays de l'union européenne). On a vu précédemment que les entrées différées se concentraient autour des tranches d'âges 15-19 à 35-39 ans : en 2007, on comptait 67 000 étrangers nés en France âgés de 15 à 40 ans, dont la moitié seulement susceptible d'entrer sur le marché du travail français pour la première fois⁽⁹⁾. Si on applique à ces étrangers nés en France encore inactifs la probabilité d'entrée différée sur le marché de l'emploi de l'ensemble des étrangers originaires des pays tiers, on obtient un flux annuel moyen de nouveaux actifs potentiels inférieur à 4 000 personnes, dont un quart de ressortissants des pays membres de l'union européenne. De ce fait, il faudrait retirer moins de 3 000 entrées différées aux 23 000 estimées précédemment, soit un nouveau total légèrement supérieur à 20 000. Si l'on adopte une hypothèse d'indépendance entre l'acquisition de la nationalité française et l'entrée sur le marché du travail - hypothèse classique en démographie - on en vient à considérer que dans un cas sur deux l'acquisition de la nationalité française à partir de 15 ans se fait après l'accès au marché de l'emploi. Dans ce cas, l'estimation initiale (23 000 nouveaux actifs étrangers par an) doit être amputée de seulement 1 500 personnes environ (soit un nouveau total de 21 500).

(9) D'après la fonction d'inactivité que nous avons estimée précédemment.

- Pour les immigrés, compte tenu des flux d'entrées sur le territoire, il est plus difficile d'estimer des taux de sortie. La tentative conduite dans le précédent rapport (Léger, 2011) parvient à un flux annuel de départs relativement faible (moins de 40 000). Une partie de ces départs est le fait d'étudiants qui ont été intégrés dans le champ de cette estimation. On peut également penser que les autres départs sont peu nombreux aux âges concernés par l'entrée sur le marché de l'emploi, et se concentrent plutôt aux âges correspondant à la retraite. Cette étude conduisait aussi au constat selon lequel les sorties d'étrangers (immigrés et nés en France) étaient en revanche beaucoup plus nombreuses après l'acquisition de la nationalité française. On peut donc limiter la prise en compte de l'effet des sorties de la catégorie « étrangers » sur les entrées différées au seul impact des acquisitions de la nationalité française.

Les immigrés peuvent devenir Français par décret ou par déclaration à raison d'un mariage avec un Français. Cette dernière procédure suppose au moins 4 années de vie commune⁽¹⁰⁾. De ce fait, elle diffère l'âge auquel on peut accéder à la nationalité française et réduit le nombre de cas où celle-ci interviendrait avant une entrée éventuelle sur le marché de l'emploi⁽¹¹⁾. On peut donc considérer l'impact de cette procédure comme négligeable sur le flux annuel d'entrées différées.

Reste les acquisitions par décret. On en a dénombré de 64 000 à 102 000 entre 2001 et 2006, soit une moyenne annuelle un peu supérieure à 80 000 par an. Elles ont profité quasiment exclusivement à des ressortissants des pays tiers⁽¹²⁾. On va donc résonner à partir de cet ordre de grandeur. Un tiers environ de ces naturalisations sont des « effets collectifs » : il s'agit d'enfants mineurs qui acquièrent la nationalité française en même temps que son (ses) parent(s). La plupart d'entre eux sont âgés de moins de 15 ans⁽¹³⁾. Sur ces près de 30 000 enfants, une petite partie

(10) En 2010, la demande de souscription est effectuée après 7,7 ans de vie commune dans le cadre du mariage pour les hommes, et au terme de 7,3 ans pour les femmes (Croguennec, 2011).

(11) Les 3/4 des acquérants de la nationalité française par un mariage en 2006 (hors effets collectifs, peu nombreux) sont âgés de plus de 28/29 ans (Régnaud, 2007). Et parmi ceux âgés de moins de 28/29 ans, la plupart a au moins 24/25 ans (cf. la pyramide des âges des acquérants de la nationalité française au titre du mariage en 2006 ; Régnaud, 2007, p. 131).

(12) On dénombre en moyenne sur la période 2001-2006 un peu plus de 4 000 acquisitions de la nationalité française par décret de personnes originaires de l'un des états membre de l'UE à 27 (Source : Régnaud, 2007, p. 121).

(13) Cf. la pyramide des âges des acquérants de la nationalité française par décret en 2006 (Régnaud, 2007, p. 123). C. Régnaud (2007, p. 122) note ainsi que « les effets collectifs se

(nettement moins de 5 000 personnes) est donc concernée par une éventuelle entrée sur le marché de l'emploi. Il reste donc un peu plus de 50 000 adultes, dont la moitié est âgée de 18 à 40 environ⁽¹⁴⁾; un quart est âgé de 18 à 28/29 ans et l'autre quart de 28/29 ans à 38/39 ans.

Aux âges où est observé la plupart des entrées différées, il faudrait donc tenir compte chaque année de 30 000 naturalisations (plus de 25 000 adultes et moins de 5 000 enfants âgés de moins de 18 ans). Mais parmi les personnes qui acquièrent la nationalité française par décret chaque année, une partie est déjà entrée sur le marché du travail en tant qu'étrangers. Sur la base des fonctions d'inactivité estimées précédemment, on peut considérer que plus de 40 % des 20-24 ans sont déjà entrés sur le marché du travail ; ce serait le cas de 65 % des 25-29 ans et des 3/4 au moins des personnes âgées de 30 ans et plus. De ce fait, parmi les étrangers qui accèdent chaque année à la nationalité française par décret, une petite partie seulement serait encore inactive : on peut l'estimer à moins de 20 000 personnes dont un quart⁽¹⁵⁾ pourrait accéder au cours des 5 prochaines années au marché de l'emploi, soit un flux annuel moyen de l'ordre de 1 000 personnes. Ce flux est divisé par deux si l'on considère qu'il y a indépendance entre l'acquisition de la nationalité française et l'entrée différée sur le marché de l'emploi.

Ce résultat, par sa faible ampleur, peut paraître étonnant. Mais entre 30 et 40 ans, la probabilité d'accéder au marché de l'emploi est quasiment nulle, les entrées ayant lieu principalement entre 20 et 30 ans. Or, un quart des acquérants de la nationalité française par décret sont précisément âgés de 30 à 40 ans environ. De ce fait, c'est une partie vraiment très faible des étrangers qui est chaque année confrontée à la simultanéité de ces deux événements (acquisition de la nationalité française et entrée sur le marché de l'emploi).

concentrent aux jeunes âges, avec une disparition progressive dès 13 ans. » On peut également noter que ces caractéristiques d'âges varient peu d'une année à l'autre : la pyramide des âges en 2010 (Croguennec, 2011) est quasiment la même.

(14) En 2006, l'âge médian des acquérants de la nationalité française par décret (hors effets collectifs) est de 38/39 ans (Régnaud, 2007, p. 122).

(15) Si on multiplie les effectifs classés selon le groupe d'âges d'étrangers naturalisés chaque année susceptibles d'entrer pour la première fois sur le marché de l'emploi par les probabilités correspondantes de devenir actif pour la première fois au cours des 5 prochaines années, on parvient à un total proche de 5 000 entrées différées.

Au final, la prise en compte des naturalisations d'immigrés et d'étrangers nés en France conduirait à diminuer de peu l'estimation que nous avons proposée (de 23 000 à un peu moins de 20 000). Cette surestimation est probablement moins importante que la marge d'imprécision du calcul des entrées différées. Elle n'est en tout cas pas à même de modifier l'ordre de grandeur des entrées différées et encore moins celui des primo-entrées sur le marché de l'emploi français d'actifs étrangers. Compte tenu des nombreuses hypothèses nécessaires à la prise en compte des acquisitions de la nationalité française, qui alourdissent un peu plus la méthode d'estimation des entrées différées, on peut négliger cette correction et s'en tenir comme nous l'avons fait pour les séries antérieures (Léger, 2004, 2008) à l'évaluation « brute », soit un total annuel d'environ 23 000 pour la période 2007-2009.

Quelques précisions sur les sources statistiques

Aux différents types de primo-entrées sur le marché de l'emploi d'actifs étrangers correspondent donc des méthodes d'estimations distinctes, qui nécessitent de recourir à des données de nature variée : des statistiques de flux d'immigrés, des données sur la présence étrangère, des informations sur le statut d'occupation professionnelle des étrangers.

Statistiques de flux : AGDREF

Plusieurs sources peuvent être mobilisées pour dénombrer le flux annuels d'immigrés étrangers. Elles peuvent être distinguées en deux catégories :

- celles qui comptabilisent les personnes ayant effectué les démarches nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour auprès d'une administration française (visites médicales à l'OFII, OFPRA pour les réfugiés et apatrides) ;
- celle qui identifie les nouveaux titres de séjour délivrés à des personnes (AGDREF), ce qui permet d'en déduire les personnes qui ont bénéficié pour la première fois d'un titre de séjour en France.

Jusqu'à présent, nous avons utilisé les données provenant de l'OFII et de l'OFPRA. Le problème avec les données diffusées par l'OFII est qu'un individu pouvait une même année effectuer plusieurs visites médicales. De ce fait, le nombre de titres de séjour surestimait le nombre annuel

d'immigrés. C'est la raison pour laquelle le champ d'étude était réduit aux seules entrées « permanentes », c'est-à-dire aux visites médicales donnant droit à un titre de séjour d'une durée de validité supérieure ou égale à un an (à l'exception des étudiants). De ce fait, un titre ne pouvait correspondre qu'à un seul individu. Ces sources ont été privilégiées par la DPM⁽¹⁶⁾ puis, au moins dans un premier temps, par le SGII⁽¹⁷⁾. On semble se diriger, comme le fait d'ailleurs l'INED depuis quelques années⁽¹⁸⁾, vers l'adoption d'AGDREF comme ressource statistique de référence. L'avantage de cette dernière est d'identifier (de manière anonyme) les individus dans le temps. Il est donc possible d'isoler les primo-entrants et de mesurer la part de ceux qui renouvelleront leur titre de séjour en France (Thierry, 2001). Il devient dès lors possible de comptabiliser dans le champ de l'estimation des entrées sur le marché du travail tous ceux qui arrivent une année donnée en France, quelle que soit la durée de validité du titre de séjour, sans risque de surestimer le flux de primo-arrivants. Cette source statistique offre également l'avantage pratique de pouvoir travailler à partir d'une référence unique, tandis qu'il fallait auparavant procéder « par assemblage de données issues des procédures administratives d'admission (introduction de travailleurs, procédure de regroupement familial, accueil de visiteurs, obtention du statut de réfugié, etc.) » (Thierry, 2004).

Nous avons adopté AGDREF comme source de référence pour l'estimation des entrées directes et indirectes. Cela introduit donc une discontinuité méthodologique avec les estimations antérieures. Les écarts entre les flux mesurés, d'une part, à partir des données de l'OFII complétées pour les réfugiés et apatrides par celles de l'OFPRA et, d'autre part, grâce à AGDREF, ne sont pas négligeables : on constate ainsi qu'à périmètre statistique identique, AGDREF comptabilise au final plus d'entrées que l'OFII (+ 4 %). Mais ces écarts ne sont pas suffisamment élevés pour que cette discontinuité méthodologique se traduise par une rupture de la cohérence de la série statistique qui couvre dorénavant près de vingt années (1990-2009).

(16) Cf. les rapports annuels de la Direction de la population et des migrations diffusés jusqu'en 2007 (Régnard, 2007 pour le dernier rapport).

(17) Cf. le rapport du SOPEMI pour la France réalisé par le SSM/DSED/DEES (Régnard, 2010).

(18) Cf. par exemple X. Thierry, 2000, 2001.

Statistiques de stock : résultats 2007 du recensement rénové

L'estimation des entrées différées suppose de connaître la distribution des étrangers présents en début d'année en France selon le groupe de nationalités, le groupe d'âges et le sexe. Le recours à l'enquête Emploi de l'INSEE est délicat, en dépit du nombre important d'individus interrogés (en moyenne 310 000 personnes environ au cours de chacune des années de la période 2007-2009). Cette source d'information permet une bonne caractérisation « professionnelle » des individus répartis selon les variables mentionnées ci-dessus, mais est nécessairement de moins bonne qualité pour quantifier l'effectif de chacun de ces groupes.

En revanche, le recensement rénové, de part sa couverture démographique, permet de connaître les effectifs répartis par groupe d'âges, sexe, groupe de nationalités avec une bonne précision à l'échelle nationale. Idéalement, il faudrait avoir les données pour les 1^{er} janvier 2007, 2008 et 2009. Celles de l'année 2009 (fondées sur les données collectées au cours des années 2007-2011) ne sont pas encore disponibles. Nous avons pu travailler à partir des données de la seule année 2007. Ce n'est pas vraiment gênant. En effet, d'une année à l'autre, les variations démographiques ne sont pas très importantes, tant sur le plan des effectifs que sur celui de la composition par âge, sexe et groupe de nationalités. Par ailleurs, les effectifs de l'année 2007 sont le produit d'une collecte sur 5 ans (2005-2009). Elles ne diffèrent donc de celles de l'année 2008 que par 1/5^e de l'échantillon enquêté (les individus interrogés en 2005 dans les données « 2007 » sont remplacés par les individus interrogés en 2010 pour les résultats « 2008 ») et de celles de l'année 2009 que par 2/5^e de l'échantillon enquêté. La méthode de collecte et d'estimation des données limitent donc l'amplitude des variations annuelles et réduisent l'intérêt des comparaisons d'une année à l'autre, raison pour laquelle l'INSEE préconise d'ailleurs d'analyser les variations intercensitaires seulement pour des périodes de 5 ans, c'est-à-dire une fois que l'échantillon a été renouvelé dans sa totalité.

De ce fait, nous avons considéré que les effectifs d'étrangers répartis selon le groupe d'âges, le sexe et le groupe de nationalités étaient constants sur la période d'estimation. Cette hypothèse est négligeable en regard de toutes celles sur lesquelles se fonde le calcul des entrées différées (cf. supra).

Statistiques d'activité : enquêtes Emploi 2007-2009

L'intensité d'entrée sur le marché de l'emploi des personnes arrivées en France l'année même pour un motif non économique est donnée par le taux d'activité des étrangers (distingués selon le groupe d'âges, le sexe, et le groupe de nationalités) déjà présents en France. On a préféré utiliser les données de l'enquête Emploi plutôt que celles du recensement.

Il s'agit ici de déterminer des taux d'activité les plus robustes possibles pour la période. Or, la classification des individus est meilleure à partir de l'enquête Emploi, celle-ci se fondant par recoupement sur les normes internationales, tandis que dans le recensement la situation d'activité est définie par les individus eux-mêmes. Pour améliorer encore un peu plus la robustesse des statistiques de l'enquête Emploi, les données de plusieurs enquêtes ont été agrégées. Les variations des comportements en matière d'activité professionnelle sont en effet lentes, et presque imperceptibles d'une année à l'autre. Il y a donc tout intérêt à adopter une même série de données sur la période étudiée (2007-2009). De ce fait, on peut agréger les données de l'enquête Emploi sur trois ans, et donc effectuer des calculs sur la base d'un échantillon très important. Comme le recueil de l'information se fait en continu, il « lisse » la variation des caractéristiques des individus et permet donc d'établir les tendances les plus permanentes observées sur une année. Si l'on cumule les observations sur trois ans, on se donne donc les moyens de dégager pour chaque catégorie d'individus distingués selon le groupe d'âges, le sexe et le groupe de nationalités, les tendances lourdes en matière de statut professionnel (inactivité, activité, chômage).

Principaux résultats

En 2008 et 2009, plus de 100 000 étrangers non communautaires seraient entrés pour la première fois sur le marché de l'emploi français (tableau 3). On en compterait 10 000 de moins en 2007 (94 000 environ)⁽¹⁹⁾.

(19) On rappelle que si l'on tient compte des acquisitions de la nationalité française et des sorties du territoire, ce flux est un peu moins élevé. Il faudrait ôter de 2 000 à 4 000 personnes selon les hypothèses retenues. Le flux de primo-entrées sur le marché de l'emploi s'élèverait donc à environ 90 000 personnes en 2007, à un peu moins de 100 000 en 2008 et à 100 000 environ en 2009.

Les migrations économiques (les entrées directes) représentent moins d'un nouvel actif étranger sur 5 (17 % en moyenne). Le poids des entrées différées (parmi lesquelles on compte les étrangers initialement arrivés en France afin de poursuivre leurs études) est un peu plus élevé (23 % en moyenne). Ce sont donc les entrées indirectes qui contribuent le plus au renouvellement de la population active étrangère (près de 60 % en moyenne sur la période).

Tableau 3. Estimation des différents types de flux d'entrées d'actifs étrangers originaires des pays tiers sur le marché de l'emploi français. Années 2007-2009

| Année | directes | indirectes | différées | Total arrondi |
|-------|----------|------------|-----------|---------------|
| 2007 | 12 000 | 59 000 | 23 000 | 94 000 |
| 2008 | 21 000 | 58 000 | 23 000 | 102 000 |
| 2009 | 19 000 | 62 000 | 23 000 | 104 000 |

Champ : étrangers originaires des pays tiers. France métropolitaine.

Plus du tiers (36 %) de ces nouveaux actifs étrangers sont des ressortissants des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) (tableau 4). Avec les nouveaux actifs originaires des autres pays d'Afrique (26 %), la part des Africains parmi les actifs étrangers non communautaires qui sont entrés pour la première fois sur le marché du travail au cours des années 2007-2009 dépasse les 60 % (62 %).

Tableau 4. Distribution moyenne (années 2007-2009) des nouveaux actifs étrangers selon le type d'entrées et le groupe de nationalités (Estimation)

| Groupe de nationalités | directes | indirectes | différées | Total arrondi |
|------------------------|----------|------------|-----------|---------------|
| Maghreb | 4 000 | 24 000 | 8 000 | 36 000 |
| autres Afrique | 3 000 | 17 000 | 6 000 | 26 000 |
| autres pays tiers | 10 000 | 19 000 | 9 000 | 38 000 |
| Total | 17 000 | 60 000 | 23 000 | 100 000 |

Champ : étrangers originaires des pays tiers. France métropolitaine.

Les hommes (60 %) sont nettement plus nombreux que les femmes (40 %). Cette surreprésentation est la plus forte chez les ressortissants du Maghreb (67 %). Elle est de 57 % chez les étrangers originaires des autres pays d'Afrique et de 55 % pour les nouveaux actifs en provenance des autres pays tiers (tableau 5).

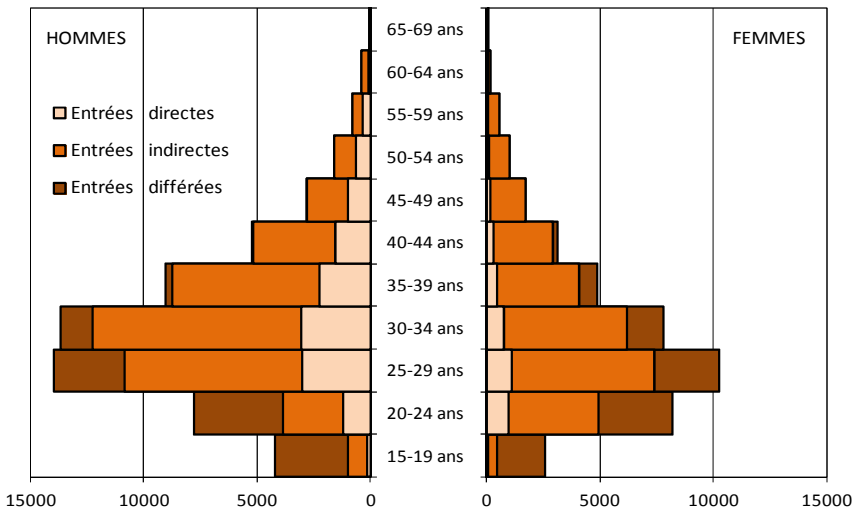
Tableau 5. Proportions moyennes (années 2007-2009) d'hommes parmi les nouveaux actifs étrangers selon le type d'entrées et le groupe de nationalités (Estimation)

| Groupe de nationalités | directes | indirectes | différées | Ensemble |
|------------------------|----------|------------|-----------|----------|
| Maghreb | 91% | 65% | 61% | 67% |
| autres Afrique | 89% | 55% | 47% | 57% |
| autres pays tiers | 67% | 51% | 50% | 55% |
| Ensemble | 77% | 57% | 53% | 60% |

Champ : étrangers originaires des pays tiers. France métropolitaine.

Les trois quarts des nouveaux actifs ont entre 20 et 40 ans. La structure par âge des entrées directes et indirectes s'écarte de celle des entrées différées. Plus de 6 entrées directes et indirectes sur 10 (respectivement 61 % et 65 %) sont le fait de personnes âgées de 25-39 ans, tandis que plus de la moitié (55 %) des entrées différées correspondent à des personnes âgées de moins de 25 ans (figure 4).

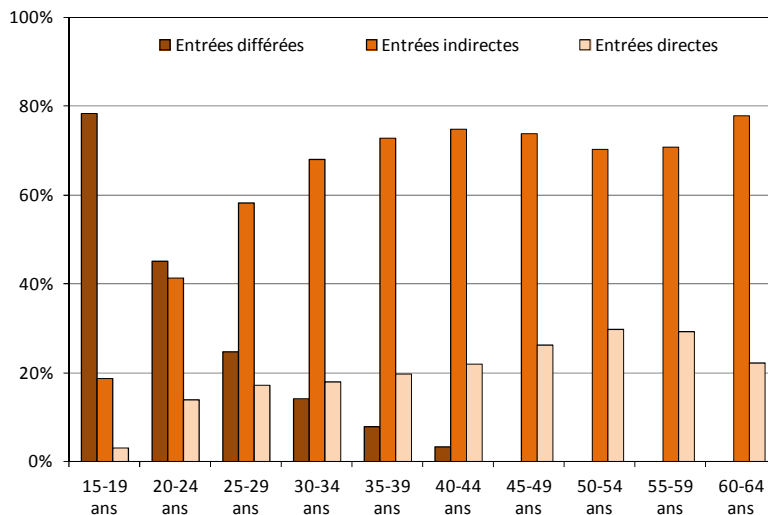
Figure 4. Pyramide des âges des nouveaux actifs étrangers (moyenne des années 2007-2009. Estimation)



Note de lecture : les effectifs indiquent le nombre de personnes de chaque groupe d'âges. Par exemple, on compte un peu plus de 10 000 entrées sur le marché de l'emploi de femmes âgées de 25-29 ans, dont (à peu près) 1 000 sont des *entrées directes*, 6 000 des *entrées indirectes* et 3 000 des *entrées différées*.

La part des entrées différées dans le flux total de nouveaux actifs diminue de façon exponentielle à mesure que l'âge augmente (figure 5). Elles représentent 8 entrées sur 10 avant 20 ans, un peu plus de 4 sur 10 entre 20 et 25 ans et plus de 2 sur 10 entre 25 et 30 ans. Dès les 20-24 ans, les entrées indirectes constituent le principal type d'accès au marché du travail pour les étrangers ; cette surreprésentation s'accroît aux âges qui concentrent le plus grand nombre d'actifs : en moyenne, au cours des années 2007-2009, les entrées indirectes représentent 58 % des 24 000 nouveaux actifs âgés de 25-29 ans, 68 % des 21 000 nouveaux actifs étrangers âgés de 30-34 ans. Au-delà de 35 ans, plus de 3 primo-entrées d'étrangers sur le marché de l'emploi français sur 4 est une entrée indirecte. Conséquence : à tous les âges, les migrations de travail sont donc largement minoritaires.

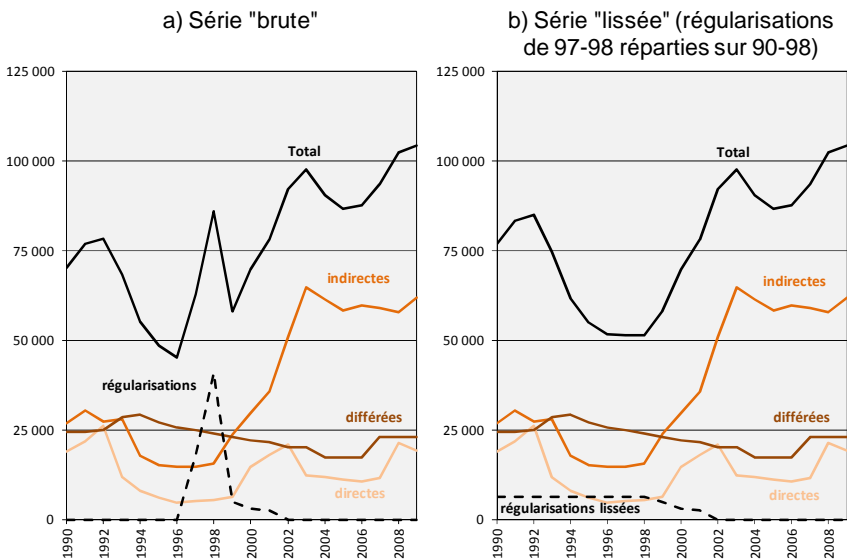
Figure 5. Part respective des différents types d'entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français selon le groupe d'âges



Les flux annuels d'entrées d'actifs originaires des pays tiers sur le marché de l'emploi français au cours des années 2007-2009 sont les plus élevés jamais atteints depuis 1990 (figure 6a). Ce résultat s'inscrit dans la continuité de la croissance quasi-ininterrompue de ce flux depuis une dizaine d'années. Si on répartit l'ensemble des actifs ayant bénéficié d'une procédure de régularisation au cours des années 1997 et 1998 (respectivement 19 000 et 46 000 personnes) sur les 9 années précé-

dentes (figure 6b), le nombre d'actifs atteint son niveau le plus faible au milieu des années quatre-vingt-dix (50 000 nouveaux actifs par an). Mais ensuite, ce nombre d'entrées a doublé en à peine plus de dix ans (de 51 500 en 1998 à 104 300 en 2009), sous l'effet, notamment, de la hausse du nombre de migrations familiales entre 1998 et 2007. Toutefois, la poursuite de la croissance du nombre de premières entrées d'actifs étrangers sur le marché du travail au cours des années 2008 et 2009 est surtout assurée par l'augmentation récente du nombre de migrations économiques : on en compte environ 20 000 en 2008 et 2009, soit deux fois plus qu'au cours des précédentes années (2003-2007).

Figures 6. Evolution du nombre de primo-entrées d'étrangers non communautaires sur le marché de l'emploi français entre 1990 et 2009



Remarque : le flux intitulé « régularisations » correspond ici aux étrangers actifs au moment de leur régularisation, et non à l'ensemble des personnes ayant bénéficié de cette mesure. Une étude portant sur les 48 100 premières cartes de séjour d'un an attribuées en 1998 dans le cadre de cette opération de régularisation avait permis d'établir que 90 % d'entre elles portaient la mention « salarié » (Lebon, 2000).

Le changement de source statistique pour l'estimation des entrées directes et indirectes ne modifie pas ces résultats (tableau 6). Avec les données de l'OFII, le nombre d'entrées directes serait plus important. En revanche, à partir de cette source complétée par les données de l'OFPPA pour les réfugiés et apatrides, le nombre d'entrées indirectes serait glo-

bablement moindre. A partir des flux de migrants permanents dénombrés à partir des données de l'OFII et de l'OFPRA, on compterait en 2007 100 000 entrées d'actifs étrangers originaires des pays tiers (contre 94 000 à partir d'AGDREF), 106 000 en 2008 (102 000 avec AGDREF) et 102 000 en 2009 (104 000 avec AGDREF). Ces écarts ne remettent pas en cause le constat principal : jamais depuis 20 ans la contribution des étrangers non communautaires au renouvellement de la population active n'a été aussi importante, ce flux s'établissant, pour les années 2007-2009, à un niveau moyen de 100 000 entrées par an.

Tableau 6. Estimations du flux annuel d'entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi selon la source statistique de référence

| Motif d'entrée | Source de référence | 2007 | 2008 | 2009 |
|--------------------|---------------------|--------------|--------------|----------------|
| Entrées directes | OFII/OFPRA | 18 000 | 24 000 | 22 000 |
| | AGDREF | 12 000 | 21 000 | 19 000 |
| | Ecart | 6 000 | 3 000 | 3 000 |
| Entrées indirectes | OFII/OFPRA | 59 000 | 59 000 | 57 000 |
| | AGDREF & EE | 59 000 | 58 000 | 62 000 |
| | Ecart | 0 | 1 000 | -5 000 |
| Entrées différées | ERR & EE (INSEE) | 23 000 | 23 000 | 23 000 |
| Total des entrées | OFII/OFPRA | 100 000 | 106 000 | 102 000 |
| | AGDREF | 94 000 | 102 000 | 104 000 |
| | Ecart | 6 000 | 4 000 | - 2 000 |

Note : ERR : Enquête du Recensement Rénové ; EE : Enquête Emploi

Mais tous ces étrangers n'occuperont pas un emploi dès leur inscription sur le marché du travail. Seuls ceux arrivés pour un motif économique sont quasiment assurés de travailler, puisque l'exercice d'une activité professionnelle est précisément le motif d'entrée en France. Si l'on applique aux autres nouveaux actifs étrangers les taux de chômage correspondant à leur nationalité regroupée, sexe et groupe d'âges, 21 000 des 100 000 nouveaux actifs annuels seraient sans emploi, soit 1/5^e. De ce fait, 79 000 emplois auraient été attribués chaque année, en moyenne, à de nouveaux actifs étrangers (tableau 7).

Tableau 7. 1^{ère} évaluation du nombre de primo-actifs occupés originaires des pays tiers (moyenne annuelle pour la période 2007-2009)

| Groupe de nationalités | actifs occupés | chômeurs | Total |
|------------------------|----------------|----------|---------|
| Maghreb | 26 200 | 9 400 | 35 600 |
| autres Afrique | 19 500 | 6 500 | 26 000 |
| autres pays tiers | 33 400 | 5 000 | 38 400 |
| Total | 79 100 | 20 900 | 100 000 |

Il est probable que cette estimation surestime le nombre d'étrangers qui occupent, chaque année, pour la première fois, un emploi en France. En effet, les taux de chômage des entrées indirectes, en raison de leur présence récente en France, sont sûrement plus élevés que ceux des étrangers ayant les mêmes caractéristiques de nationalité, d'âge et de sexe déjà présents dans l'hexagone.

Références bibliographiques

BREEM Y., 2011, *Rapport du SOPEMI pour la France*, Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, Ministère de l'intérieur, SSM/DSED/DEES, 72 p.

CROGUENEC Y., 2011, « Les acquisitions de la nationalité française en 2010 », *Infos migrations*, n° 25 - septembre 2011, 8 p.
[http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_det_res&num_rubrique=232&numarticle=2592]

LEBON A., 2000, *Immigration et présence étrangère en France en 1999*, La documentation française, 136 p.

LEGER J.-F., 2011, « Le renouvellement des populations d'origine étrangère entre 1999 et 2007 », *Estimation des flux d'entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français pour les années 2007-2010*, Rapport d'étape n° 1, Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration / SGII / DSED, 62 p.

LEGER J.-F., 2008, « Les entrées annuelles des ressortissants des pays tiers sur le marché de l'emploi de 2004 à 2006 », *Infos migrations*, n° 1, 6 p.

LEGER J.-F., 2004, « Les entrées d'étrangers sur le marché du travail français (1990 à 2001) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n° 1, pp. 7-31.

REGNARD C., 2010, *Rapport du SOPEMI pour la France*, Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Service statistique ministériel (SSM), Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), Division des Enquêtes et des études statistiques (DEES), 70 p.

REGNARD C., 2007, *Immigration et présence étrangère en France en 2006. Rapport annuel de la direction de la population et des migrations*, La documentation française, 308 p.

THIERRY X., 2004, « Evolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni », *Population*, 59 (5), pp. 725-764.

THIERRY X., 2001, « La fréquence de renouvellement des premiers titres de séjour », *Population*, 56 (3), pp. 451-468.

THIERRY X., 2000, « Les entrées d'étrangers en France : évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997 », *Population*, 55 (3), pp. 567-619.

Annexe. Essais de mesure des taux sortie de la catégorie « étrangers nés en France »

On peut essayer d'approcher le taux de sortie de la catégorie « étrangers nés en France » à partir d'un suivi « longitudinal » entre 1999 et 2006 des étrangers nés en France⁽²⁰⁾. Cette catégorie représente environ 15 % des étrangers en France (13 % en 1999 et 15 % en 2007, ce qui correspond à un effectif de plus de 500 000 personnes). Le renouvellement de son effectif présente l'avantage d'être beaucoup moins affecté que celui des immigrés par les flux d'arrivées en France, qui perturbent considérablement l'analyse des variations démographiques d'un recensement à l'autre (Léger, 2011).

On peut comparer les effectifs des étrangers nés en France pour quelques groupes de générations, en se focalisant sur ceux qui ont été le plus concerné par l'entrée sur le marché du travail, soit les générations qui ont atteint entre 1999 et 2008 les âges compris entre 15 et 30 ans (tableau A1). La confrontation des effectifs recensés en 1999 et 2007 révèle un important déficit :

- le groupe de générations 1982-86 (soit les personnes âgées de 12-16 ans en 1999 et de 20-24 ans en 2007) a perdu près de 80 000 personnes en 8 ans, soit par acquisition de nationalité, soit par départ de France, ce qui correspond à un déficit de 89 % de l'effectif initial ;
- un constat comparable peut être dressé pour le groupe de générations 1987-91 (âgé de 7-11 ans en 1999 et de 15-19 ans en 2007) :
- 87 000 personnes, soit un déficit de 83 % de l'effectif initial ;
- les déficits sont moins élevés pour les autres groupes de générations : les personnes nées au cours des années 1977-81 perdent « seulement » la moitié de leur effectif initial, tandis que les groupes de générations 1972-76 et 1992-96 ont perdu un quart de l'effectif initial en 8 ans.

(20) Cela suppose que la qualité des données recueillies, d'une part, par le recensement général de population en 1999 et, d'autre part, par l'enquête de recensement en 2007 est comparable.

Tableau A1. Variation entre 1999 et 2007 de l'effectif des étrangers nés en France selon le groupe de générations

| Génération | Age en 1999 | Age en 2007 | Effectif en 1999 | Effectif en 2007 | Variation absolue | Variation relative |
|------------|-------------|-------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|
| G. 1992-96 | 2-6 | 10-14 | 115 586 | 87 287 | - 28 299 | - 24% |
| G. 1987-91 | 7-11 | 15-19 | 104 235 | 17 291 | - 86 944 | - 83% |
| G. 1982-86 | 12-16 | 20-24 | 89 040 | 9 388 | - 79 652 | - 89% |
| G. 1977-81 | 17-21 | 25-29 | 23 499 | 11 582 | - 11 917 | - 51% |
| G. 1972-76 | 22-26 | 30-34 | 21 852 | 16 370 | - 5 482 | - 25% |

Remarque : l'âge est en années révolues au 1^{er} janvier

Sources : INSEE, RGP 1999 et RP 2007

Les étrangers nés en France bénéficient depuis 1998 de la possibilité d'acquérir la nationalité française par déclaration anticipée. Bien que ce flux ait diminué entre 1999 et 2006 (Régnard, 2007), ce sont de 25 000 à 30 000 jeunes âgés de 13-17 ans qui sont devenus français chaque année. Cette procédure a surtout concerné, au cours de cette période, les enfants de la génération 1987-91, ce qui explique en grande partie le déficit démographique considérable de ce groupe de générations. Le groupe de générations 1982-86 a été moins concerné par cette procédure ; en revanche, toutes les personnes de cette cohorte ont atteint leur 18^e anniversaire, âge auquel les étrangers nés en France deviennent Français de plein droit, ce qui rend compte là aussi de l'importance du déficit constaté entre 1999 et 2007.

Les déficits plus modérés pour les autres groupes de générations s'expliquent par le fait que ces dernières ont atteint des âges moins « concernés » par les procédures d'acquisition de la nationalité française. C'est notamment le cas des groupes extrêmes (générations 1972-76 et 1992-96). Toutefois, leurs effectifs sont bien déficitaires. L'acquisition de la nationalité française n'est donc pas le seul facteur de départ de cette catégorie de personnes. Une partie quitte le territoire. L'application de la même démarche méthodologique pour l'ensemble des étrangers nés en France, quelle que soit leur nationalité lors des recensements de 1999 et 2007, révèle des déficits supérieurs à 50 % en 8 ans pour les groupes de générations 1977-81 et 1982-86 (tableau A2).

Tableau A2. Variation entre 1999 et 2007 de l'effectif des personnes nées en France, de nationalité étrangère à la naissance, selon le groupe de générations

| Génération | Age en 1999 | Age en 2007 | Effectif en 1999 | Effectif en 2007 | Variation absolue | Variation relative |
|------------|-------------|-------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|
| G. 1992-96 | 2-6 | 10-14 | 154 262 | 130 888 | - 23 374 | - 15% |
| G. 1987-91 | 7-11 | 15-19 | 152 610 | 109 804 | - 42 806 | - 28% |
| G. 1982-86 | 12-16 | 20-24 | 162 137 | 70 640 | - 91 497 | - 56% |
| G. 1977-81 | 17-21 | 25-29 | 144 030 | 66 389 | - 77 641 | - 54% |
| G. 1972-76 | 22-26 | 30-34 | 106 350 | 67 150 | - 39 200 | - 37% |

Remarque : l'âge est en années révolues au 1^{er} janvier

Précisions sur le périmètre de définition de la population suivie dans le temps : on considère ici les personnes nées en France, de nationalité étrangère à la naissance, quelle que soit leur nationalité (française ou étrangère) aux recensements de 1999 et 2007. Il peut donc s'agir de Français par acquisition nés en France, ou bien d'étrangers nés en France. Dans le tableau A1, on s'intéressait seulement à cette dernière catégorie de personnes (étrangers nés en France).

Sources : INSEE, RGP 1999 et RP 2007

La valeur des déficits des étrangers nés en France entre 1999 et 2007 est toutefois à considérer avec prudence. La confrontation de nos calculs avec les flux d'acquisition de la nationalité française révèle quelques incohérences statistiques. A partir du rapprochement des données des recensements de 1999 et 2007, on estime que 87 000 enfants nés en France de parents étrangers appartenant aux générations 1987-1991 ont, en 8 ans, acquis la nationalité française ou quitté le territoire (on néglige l'effet de la mortalité sur la variation des effectifs à ces âges). Au sein de ce groupe de générations, les enfants nés en 1987 ont atteint leur 13^e anniversaire en 2000. C'est donc à partir de cette année-là que ce groupe de générations contribue au flux annuel d'acquisitions de la nationalité française par décret. Le flux total d'acquisitions de la nationalité française par déclaration anticipée entre 2000 et 2007 s'élève à 210 066 (tableau A3). En moyenne, chaque année au cours de cette période, 30 000 enfants âgés de 13 à 17 ans deviennent Français au moyen de cette procédure. Si l'on considère que le flux est constant dans le temps et qu'au sein d'une même génération, une même proportion d'enfants acquiert la nationalité française chaque année (soit 1/5^e), environ 6 000 enfants nés la même année en France de parents étrangers deviennent

français entre 13 et 18 ans⁽²¹⁾. On verra plus loin que ces hypothèses ne sont pas vérifiées, mais cela est sans conséquence sur cette comparaison entre les données de stock issues des recensements de l'INSEE et les statistiques de flux provenant dans le cas présent du ministère de la justice. Sur la base de cette hypothèse de constance du nombre annuel d'acquisitions de la nationalité française d'une année à l'autre et d'un âge à l'autre, les enfants des générations 1987-91 contribuent à 63 % de l'effectif de ce flux, soit 132 419 personnes. Ce déficit d'étrangers nés en France est 1,5 fois supérieur au solde démographique calculé à partir des recensements de 1999 et 2007 (- 86 944).

Tableau A3. Acquisitions de la nationalité par déclaration anticipée

| Année | Age en différence de millésime | | | | | Acquisitions de la nationalité par déclaration anticipée | Flux moyen par âge |
|-----------------|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--|--------------------|
| | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | | |
| | Génération concernée | | | | | | |
| 1999 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 42 433 | 8 487 |
| 2000 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 35 883 | 7 177 |
| 2001 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 31 071 | 6 214 |
| 2002 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 30 282 | 6 056 |
| 2003 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 29 419 | 5 884 |
| 2004 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 29 872 | 5 974 |
| 2005 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 27 258 | 5 452 |
| 2006 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 26 881 | 5 376 |
| Moyenne 2000-06 | | | | | | 30 095 | 6 019 |

Pour expliquer cet écart, on peut envisager une (importante) sous-estimation des effectifs recensés en 1999, ce qui conduirait à un déficit réel encore plus important que celui que nous avons estimé, et qui s'élevait déjà à - 83 %. On peut aussi envisager le cas où des enfants étrangers nés en France au cours des années 1987-91, recensés dans ce pays en 2007, se seraient trouvés à l'étranger au moment du recense-

(21) Cette valeur moyenne est très proche du flux moyen par âge observé en 2004 (5 974). Or ce flux est uniquement composé d'enfants appartenant précisément à la génération 1987-91. On peut donc considérer que pour celle-ci, le flux annuel moyen par année d'âge est réellement proche de 6 000.

ment de 1999. Mais compte tenu des contraintes de présence en France nécessaires à l'obtention de la nationalité française, cette hypothèse ne peut expliquer qu'une partie réduite des différences observées selon la source utilisée.

Dans tous les cas, on peut admettre qu'une très grande partie des enfants étrangers nés en France acquiert la nationalité française avant ou au moment d'atteindre le 18^e anniversaire. Avec la prise en compte des émigrations de cette catégorie d'étrangers, ce constat est renforcé. On peut tenter de préciser le déficit sur cinq ans en s'appuyant aussi sur la distribution par âge des acquisitions anticipée de la nationalité française.

En 1999, plus de la moitié de ce flux était composée d'enfants âgés de 16-17 ans (54,2 %) ; en 2006, les 13-15 ans sont les plus nombreux (75,5 %). Au début de la mise en œuvre de cette procédure, les générations les plus anciennes qui pouvaient encore bénéficier de celle-ci ont vraisemblablement contribué à concentrer un grand nombre d'acquisitions de la nationalité française sur la tranche d'âges 16-17 ans. Progressivement, le stock d'enfants pouvant tardivement bénéficier de cette procédure a disparu, laissant la place à des cohortes d'enfants pouvant acquérir par anticipation la nationalité française dès leurs 13 ans. Et il est probable, compte tenu de l'évolution du poids des 13-15 ans dans ce flux, que les parents entreprennent ces démarches très tôt.

On peut en conclure que les acquisitions de la nationalité française se font principalement avant 16 ans, puis entre 16 et 18 ans, enfin à 18 ans⁽²²⁾. Ce constat peut également être déduit de l'analyse de la pyramide des âges des étrangers nés en France⁽²³⁾. La mesure des déficits pour les différents groupes de générations mentionnés ci-dessus permet de préciser ce calendrier de sortie de la catégorie « étrangers nés en France ».

On peut faire l'hypothèse que le déficit démographique entre 0-4 ans et 5-9 ans est faible. De ce fait, le déficit mesuré entre 2-6 ans et 10-14 ans pour le groupe de générations 1992-96 peut constituer une approche de celui entre 5-9 ans et 10-14 ans, celui-ci étant lui-même concentré vrai-

(22) L'acquisition est de plein droit à partir de 18 ans si les étrangers nés en France y ont résidé de manière continue ou discontinue pendant 5 ans depuis l'âge de 11 ans.

(23) Cf. rapport d'étape n° 1 (p. 11) consacré à la mise en perspective des statistiques de flux et de stock relatives aux immigrés et à la population étrangère publiées par la statistique publique (Léger, 2011).

semblablement entre 8-12 ans et 10-14 ans. En cohérence avec cette hypothèse, on peut donc considérer que le déficit pour le groupe de générations 1987-91 entre 7-11 et 15-19 ans (- 83 %) approche celui entre 5-9 ans et 15-19 ans. Si les trajectoires sont comparables d'une génération à l'autre, cela signifierait donc qu'un quart de ce déficit a lieu entre 5-9 et 10-14 ans, et les trois quarts restants entre 10-14 ans et 15-19 ans. Dans ce cas, la probabilité de « sortie » de la catégorie « étrangers nés en France » entre 10-14 et 15-19 ans serait donc environ de 80 %⁽²⁴⁾.

Le déficit entre 12-16 ans et 20-24 ans est de - 89 %. Si la part d'étrangers nés en France est de 76 % à 10-14 ans et de 17 % à 15-19 ans, alors celle à 12-16 ans se situe entre les deux. Elle est probablement plus proche de celle des 10-14 ans que des 15-19 ans, une partie seulement des enfants ayant pu bénéficier l'acquisition anticipée de la nationalité française. On peut la fixer à 40 %. De ce fait, s'il reste à 20-24 ans 11 % (le complément à l'unité du déficit mesuré entre 12-16 ans et 20-24 ans pour le groupe de générations 1982-1986) de ces 40 %, cela signifierait qu'il reste à 20-24 ans 5 % de l'effectif initial. Dans ce cas, la probabilité de sortie de cette catégorie d'étrangers entre 15-19 et 20-24 ans serait de 70 % environ.

Ces calculs demeurent des valeurs approchées de la réalité, les flux d'acquisition de la nationalité française par déclaration anticipée entre 2001 et 2007 laissant planer un doute sur la pertinence du rapprochement des effectifs d'étrangers nés en France recensés en 1999 et 2007.

(24) Pour 100 étrangers nés en France âgés de 5-9 ans, il n'y en aurait donc plus que 76 à 10-14 ans (ce qui correspond à un déficit de 24 %) et 17 à 15-19 ans (qui correspondrait au déficit approché de - 83 % entre 5-9 ans et 15-19 ans). De ce fait, la probabilité d'être encore présents en tant qu'étranger né en France entre 10-14 et 15-19 ans est de $17/76$, et celle de quitter cette catégorie de $1 - 17/76$, soit 78 %.